MÉDECINE
SORBONNE
UNIVERSITÉ

LE DOYEN DE LA FACULTE DE MEDECINE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2,

Vu l'arrêté du 2 Juillet 2012 portant création du Diplôme Interuniversitaire NEURO-GERIATRIE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 2 janvier 2018 du président de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, doyen de la faculté de médecine

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2018/2019, un jury d'examen pour le du Diplôme Interuniversitaire NEURO-GERIATRIE

Article 2 : Le jury est présidé par Professeur VERNY Marc (PU/PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur KROLAK-SALMON Pierre (PU / PH) LYON et STRASBOURG

Professeur BLANC Frédéric (PH)

Docteur GREFFARD Sandrine (PH)

Docteur SAGOT Catherine (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la faculté de médecine Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 18 avril 2019

Le doyen de la faculté de médecine Sorbonne Université

Bruno RIOU